

# DIALANGUE

BULLETIN DE LINGUISTIQUE  
volume 11, avril 2000

Unité d'enseignement  
en linguistique et en langues modernes  
Université du Québec à Chicoutimi

## Recherches sur le langage

- articles
- projet de mémoire
- compte rendu
- actualités linguistiques

# LA POSSESSION INALIÉNABLE:

ANALYSE SYNTAXIQUE-SÉMANTIQUE  
SELON LA THÉORIE GRAMMATICALE HPSG

Marcelle OLIVIER  
Université du Québec à Chicoutimi

## 1. INTRODUCTION

La théorie grammaticale *Head Phrase Structure Grammar* (Grammaire syntagmatique guidée par les têtes), notée HPSG, est probablement le plus connu des courants des grammaires d'*unification* (cf. Abeillé, 1993). Ces grammaires interprètent la structure de surface des phrases directement à l'aide de règles syntagmatiques sans recourir aux transformations ou aux catégories abstraites sans réalisation lexicale. Ces modèles sont *lexicalistes* en ce sens qu'on délègue le maximum d'information au bas de l'arbre syntaxique, vers les éléments lexicaux.

C'est dans ce contexte que nous présenterons l'analyse de la structure syntaxique et sémantique de noms relationnels et, en particulier, de la *possession inaliénable* en français. La notion de possession inaliénable réfère dans son essence à une notion de *dépendance sémantique*: un objet inaliénable constitue une entité sémantiquement dépendante définie en termes de *partie inhérente ou étroite d'une autre entité*, comme les parties du corps, les termes de parenté, les noms de vêtements, les représentations abstraites (*portrait de...*) et autres.

Reprenant l'analyse de Vergnaud et Zubizarreta, (1992 : 595-6), un nom partie du corps comme *gorge* sera défini comme relationnel dans son interprétation inaliénable (*gorge [x,y]*, *x* est *la gorge de y*), ce qui se traduira par une dépendance argumentale dans les représentations syntaxiques. En d'autres mots, la structure relationnelle de *gorge* requiert un argument *possesseur*.

Le cadre théorique ainsi que l'analyse proposée seront élaborés à partir du formalisme reflétant la théorie syntaxique HPSG mis en place dans Sag et Wasow (1999).

## 2. CADRE THÉORIQUE

La formulation de HPSG de Sag et Wasow reprend les concepts de la théorie X-barre (spécificateur, tête, complément et modificateur) sans s'enfermer dans le binarisme : une tête est déterminée par sa valence, soit ses compléments et son spécificateur. Le sujet est le spécificateur du verbe qui forme la tête de la phrase. Il n'y a pas de catégories fonctionnelles non réalisées comme INFLEXION, par exemple. L'information est «décentralisée» vers les entrées lexicales qui sont complexes et qui contiennent toutes les contraintes qu'elles imposent à leur environnement immédiat. La sémantique et la syntaxe se construisent simultanément, les blocs d'informations sémantiques et

syntaxiques étant partagés à l'aide d'indices. Le formalisme est tout à fait explicite, ce qui rend la lecture sans doute difficile, mais celle-ci demeure plus abordable que des formalismes compositionnels comparables (les grammaires de Montague, par exemple).

Chaque entrée lexicale est représentée par une *structure attribut-valeur* (SAV) complète et très structurée (ce que nous avons appelé bloc d'information). Les SAV importantes pour nous sont SYN (*i.e.* information syntaxique) et SÉM (*i.e.* information sémantique). On peut retrouver, selon les auteurs, les attributs LOC (*i.e.* local) et NONLOC (*i.e.* non local), regroupant l'information sur les constituants elliptiques ou pronominalisés. SYN contient les attributs: mot ou syntagme, les traits de TÊTE (CATégorie syntaxique et ACCord grammatical), les COMPLéments que la tête exige et le SPÉCificateur. Ces deux éléments déterminant la valence de la tête, sont repris dans la structure argumentale (ST-ARG). Dans les cas simples, ST-ARG est équivalent à SPÉC + COMPL, mais dans les cas d'ellipse ou de pronominalisation (clitique, relative, interrogative), ST-ARG contiendra ce qui équivaut à la *trace* du constituant elliptique ou pronominalisé.

Les indices servent à relier les blocs d'information partagés. Ainsi, le verbe étant la tête du syntagme verbal et de la phrase, la SAV TÊTE sera recopiée dans la structure du syntagme verbal, ce qui est marqué par des indices identiques. C'est également à l'aide d'indices que, par exemple, la liaison entre le sujet de la phrase et le prédicat sémantique correspondant au verbe sera réalisée: l'entrée lexicale du verbe doit être rédigée de telle sorte que l'indice sémantique correspondant au sujet (le SPÉC de la valence verbe) sera identique au «sujet logique» du prédicat dans la représentation sémantique du verbe. Pour «parler HPSG», il faut apprendre à *exprimer à l'aide d'indices* des règles comme: le sujet logique du prédicat logique correspondant au verbe *donner* est le référent correspondant au spécificateur de ce verbe (son sujet).

Guidée par une structure arborescente simple et non binaire, les SAV se partagent donc des informations à l'aide d'indices. Le partage se fait par *unification*. En deux mots, l'unification de deux ou plusieurs SAV échoue lorsque deux attributs ont des valeurs différentes (ex: ACC pluriel et ACC singulier). Sinon, il y aura *extension* des SAV: la SAV qui serait *sous-déterminée* en ce qui concerne l'attribut accord recevrait alors la valeur singulier ou pluriel, par exemple. Autre exemple: en allemand, un mot se terminant en *-es* recevrait le cas génitif (CAS gén) et ne pourrait participer qu'à une structure complément du nom alors qu'en français, le même nom serait sous-déterminé en ce qui concerne le cas et recevrait le cas génitif au moment de la réalisation de la structure complément du nom.

Enfin, la sémantique telle qu'utilisée par Sag et Wasow sert de base à une interprétation plus élaborée dans le cadre des sémantiques dynamiques (situationnelles et DRT, cf. Chierchia, 1995).

### 3. ANALYSE

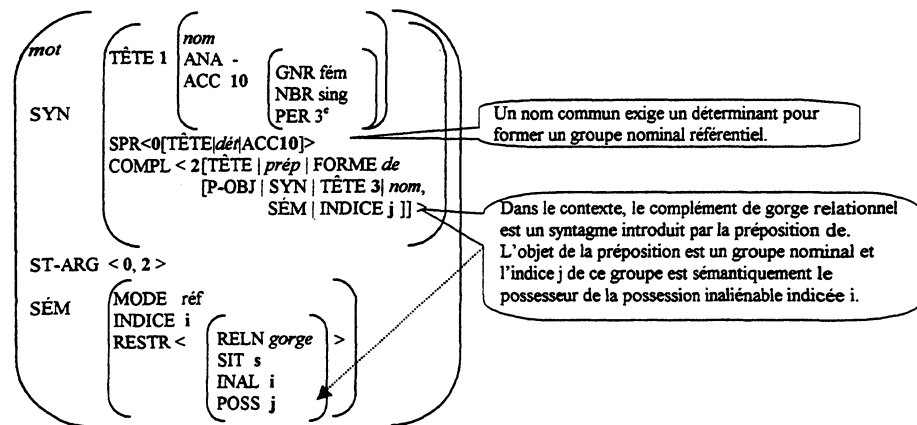
Dans le cadre de la grammaire HPSG, l'entrée lexicale d'un mot est dérivée de la règle lexicale associée au type de lexème correspondant (cf. Sag et Wasow, 1999: 179). En conséquence, l'entrée lexicale *mot* de l'inaliénable *gorge* est produite à partir de la règle lexicale associée à tout nom singulier, puisque le mot *gorge* appartient à ce type de lexème. Cette règle, présentant la valeur non modifiable<sup>1</sup> *tête* de type *nom*, présente également des contraintes générales *héritées par défaut*. Ces

---

1. Plusieurs propriétés ont des valeurs par défaut qui sont explicitement modifiables. La valeur de la propriété *tête* n'est pas modifiable: il n'est donc pas possible de modifier la catégorie syntaxique d'un mot. La dérivation lexicale est évidemment permise et fréquente mais pas le changement de catégorie (cf. Sag et Wasow, 1999: 177).

contraintes peuvent toutefois être modifiées afin de refléter les propriétés idiosyncratiques du mot selon la relation en cause (cf. Sag et Wasow, 1999: 177). Ainsi donc, la règle lexicale associée au nom commun singulier produira l'entrée lexicale suivante pour le mot *gorge* dans le contexte relationnel *gorge\_de\_SN* (syntagme nominal):

(1) Entrée lexicale du mot *gorge* relationnel :



Du point de vue syntaxique (SYN), le nom commun singulier dans son interprétation monadique porte par défaut le trait non anaphorique ([ANA-]), ainsi que ceux de 3<sup>e</sup> personne ([PER 3<sup>e</sup>]) et, nécessairement, de nombre singulier ([NBR sing]). De même, il sélectionne, en position initiale dans sa structure argumentale (ST-ARG), un syntagme de tête déterminant (SDét) comme spécificateur (SPR). Le déterminant partage les traits d'accord ([ACC]) du nom qu'il spécifie (indice 10).

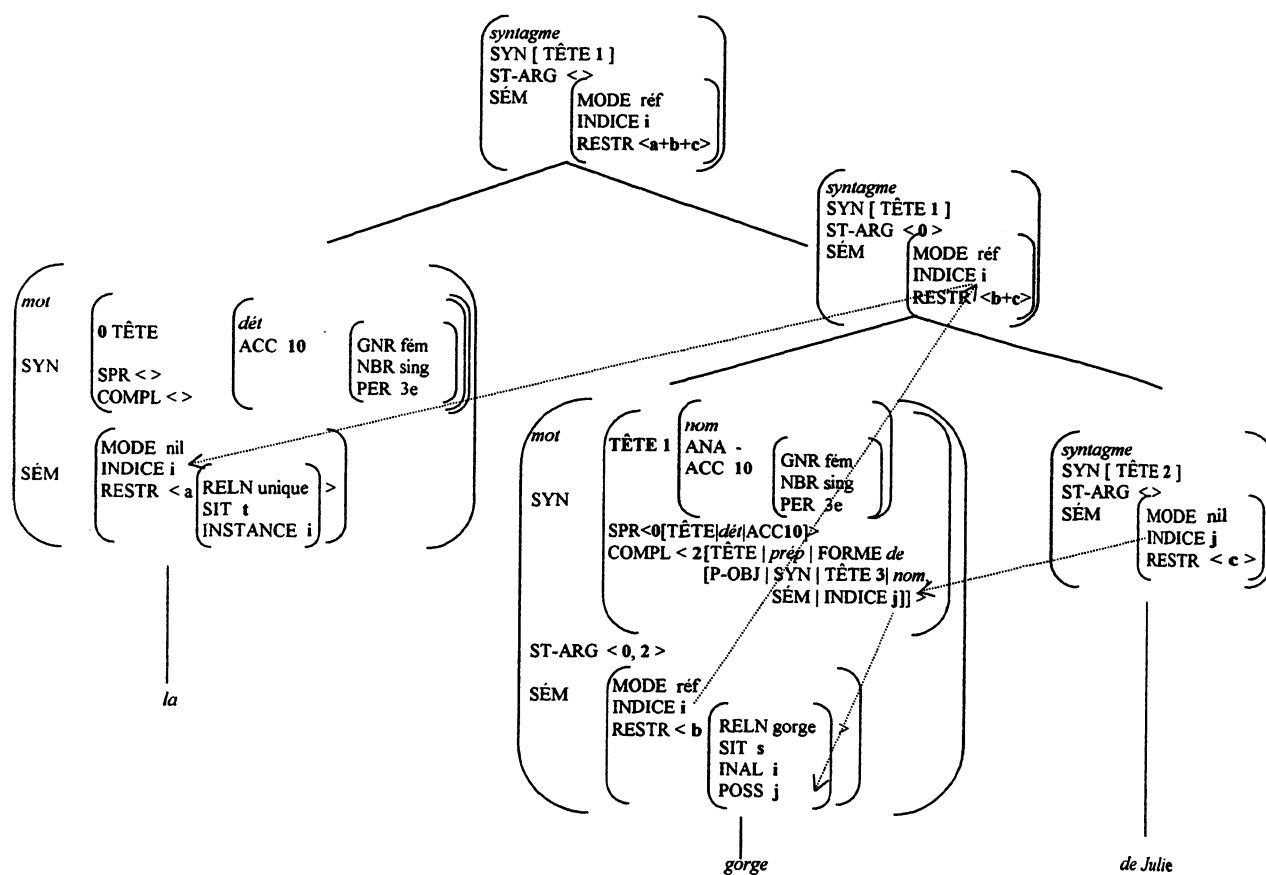
Quant à l'inaliénable *gorge*, celui-ci sélectionnera obligatoirement un argument de type syntagme prépositionnel (indice 2), étant donné la tête de forme prépositionnelle *de*, dont l'objet, de «rang» égal à la préposition<sup>2</sup>, aura comme tête un nom (indice 3). L'argument obligatoire du nom relationnel apparaît en position complément (COMP) dans la structure argumentale du mot (indice 2), selon le principe de *Réalisation argumentale* qui exige que la liste des éléments et de leur valeur soit ordonnée dans l'attribut ST-ARG du mot (cf. Sag et Wasow, 1999: 168).

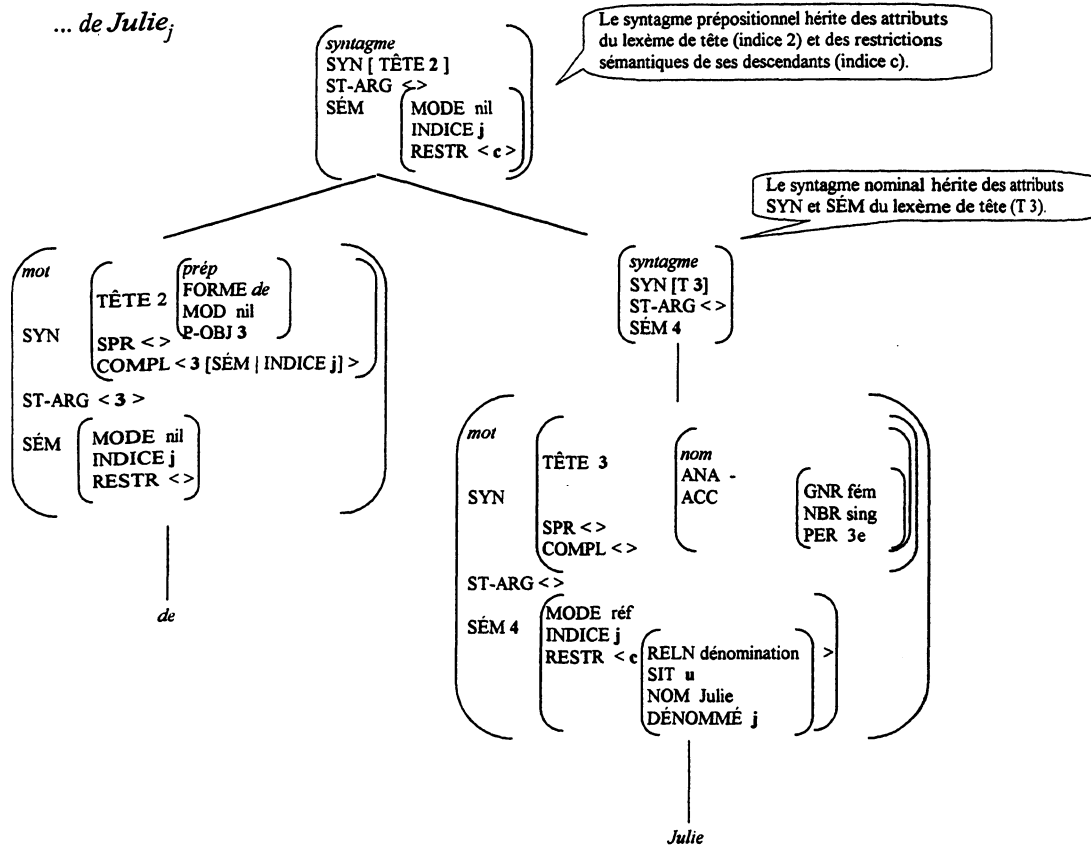
Du point de vue sémantique (SÉM), l'expression nominale *gorge*, indiquée *i*, appartient par défaut au mode référentiel (réf.). De plus, à la restriction (RESTR) du mot en tant que relationnel (indice *b*), s'ajoutent les restrictions indicées *a* et *c*, qui, comme conditions, sont exigées afin que se réalise la relation que le mot entretient avec son objet de type *de\_SN* (cf. Sag et Wasow, 1999: 106). Rappelons que selon le principe de *Compositionnalité sémantique*, dans toute structure syntagmatique bien formée, la valeur RESTR de la mère est la somme des valeurs RESTR de toutes ses filles (cf. Sag et Wasow, 1999: 116).

2. La notion de *rang* renvoie à la relation transitive standard : – si *A* précède *B* et que *B* précède *C*, *A* précède *C*; – si *D* et *E* sont de rang égal, *D* et *E* précèdent exactement les mêmes éléments et sont précédés par exactement les mêmes éléments (cf. Sag et Wasow, 1999: 157, note 5).

D'autre part, comme l'entrée lexicale d'un mot donne lieu à la description de la structure (SD) lexicale de ce mot (cf. Sag et Wasow, 1999: 175), l'entrée lexicale (1) reflétant les propriétés syntaxiques et sémantiques du mot *gorge* interprété relationnellement, en conjonction avec certains principes ainsi qu'avec certaines règles et conditions, autorisera la SD lexicale adéquate de ce mot dans le syntagme *la gorge*, *de Julie*, (cf. 2).

(2) Représentation de la structure lexicale du syntagme *la gorge*, *de Julie* :





Les composants de la théorie grammaticale HPSG interagissent, autorisant une représentation arborescente de la phrase ou du syntagme, tel que nous l'observons en (2). Ces structures sont régies par des règles grammaticales qui contraignent et déterminent les niveaux de combinaison entre *syntagme* et *mot*. Nous pouvons observer également en (2) que tous les paramètres syntaxiques et sémantiques impliqués dans la relation inaliénable mise en cause par le mot *gorge* sont spécifiés lexicalement.

Considérons, dans un premier temps, la moitié gauche de la représentation en (2). La SD lexicale de niveau mot du nom *gorge* nous indique que le mot, conformément à son entrée lexicale en (1), demande un spécificateur de tête Dét (indice 0) et que le nom *gorge* sélectionne, comme mot relationnel, un complément de type *de<sub>SN</sub>*, i.e. *de<sub>syntagme nominal</sub>* (indice 2), obéissant ainsi à la règle Tête-Complément qui autorise une tête lexicale (i.e. un mot) à se combiner avec ses compléments de niveau syntagme (cf. Sag et Wasow, 1999 : 127).

De même, le partage d'accord Dét-N (indice 10), autorisé par la contrainte d'accord Spécificateur-Nom (cf. Sag et Wasow, 1999 : 92), est identique à la spécification de traits définie en (1). La règle Tête-Spécificateur autorise la combinaison du déterminant avec un nom via un niveau syntagme intermédiaire (cf. Sag et Wasow, 1999 : 128).

D'autre part, la SD lexicale du mot *gorge* obéit au principe du Trait de tête (cf. Sag et Wasow, 1999: 163), selon lequel la valeur tête d'une fille (niveau mot et niveau syntagme intermédiaire s'il y a présence d'un SPR) doit être identique à la valeur tête de la mère (niveau syntagme supérieur). L'unification de la valeur tête mère-fille est donnée par l'indice (1) partagé par les trois niveaux d'analyse.

La SD lexicale du mot *gorge* obéit également au principe de Valence: la valeur COMP du syntagme supérieur est identique à celle du syntagme intermédiaire. Cette valeur est représentée par une liste vide (< >), i.e. une liste saturée en valeur pour ces attributs, à ces deux niveaux, répondant à la condition sur les valeurs COMPS spécifiées dans la règle Tête-Complément. Cette condition énonce que les COMPS sont «annulés» au niveau intermédiaire et que la valeur COMP de la mère est vide (cf. Sag et Wasow, 1999: 138). De même, la liste SPR vide de la mère est requise par la règle Tête-Spécificateur (cf. Sag et Wasow, 1999: 135).

Du point de vue sémantique, HPSG offre une sémantique sous-spécifiée, formulant de façon générale les conditions pour qu'une situation se réalise, et ce, à partir du sens linguistique des mots dans la communication et de leur contribution au sens des syntagmes qu'ils construisent. Ces conditions que la situation ou l'individu a à satisfaire sont énoncées dans les valeurs de l'attribut *restriction* (cf. Sag et Wasow, 1999: 105).

C'est ainsi que le mot *gorge* dans la relation (2), outre ses propriétés sémantiques mode et indice définies sous son entrée lexicale en (1), possède des valeurs restrictives spécifiques (indice b). Ces valeurs s'énoncent comme suit: le mot *gorge* dans la situation *s* implique une relation (RELN) entre l'inaliénable (INAL) *i* et son possesseur (POSS) *j*. Ces valeurs expriment les contraintes du mot *gorge* dans sa relation prédicative mettant en cause les rôles *possédé* et *possesseur*. À remarquer que les valeurs mode et indice du syntagme de tête (mère) dominant le mot *gorge* sont identiques à celles de la tête lexicale (fille), conformément au principe d'Héritage sémantique (cf. Sag et Wasow, 1999: 116).

Pour sa part, la SD lexicale du mot *la*, outre ses propriétés syntaxiques énoncées ci-haut, possède également des propriétés sémantiques. Le mot *la* comme déterminant ne possède aucun mode et porte l'indice *i*, selon la contrainte d'accord Spécificateur-Nom autorisant non seulement l'accord grammatical de ces éléments mais également leur coindexation sémantique: l'indice sémantique du nom déterminé est transmis au déterminant. Les valeurs du trait restriction du déterminant (indice a) s'énoncent ainsi: l'élément *i* dans la situation définie *t*, est unique. Ces valeurs marquent les contraintes imposées par le mot lui-même et par le mot comme élément du syntagme auquel il appartient.

Considérons à présent, du point de vue syntaxique, la SD lexicale du mot *gorge* dans la relation que ce mot entretient avec son argument. Tel que mentionné en début d'analyse, l'inaliénable *gorge*, dans le contexte (2), sélectionne obligatoirement un complément de type *de\_SN*, autorisé par la règle Tête-Complément. De plus, la préposition *de* et son objet *Julie* sont de «rang» égal.

Dans ce contexte, la préposition *de* fonctionne comme *marqueur argumental* en indiquant le rôle possesseur que l'argument *Julie* joue dans la relation dénotée par l'inaliénable *gorge* (cf. Sag et Wasow, 1999: 155). L'élément *de*, comme préposition argumentale, sert en fait d'outil syntaxique pour introduire l'argument possesseur du mot *gorge*.

Les prépositions marquantes se distinguent des prépositions prédicatives par leur trait de tête [P-OBJET] unifié avec le seul membre de la liste ST-ARG de la préposition (cf. Sag et Wasow, 1999: 182). En (2), le trait de tête [P-OBJET] indicé 3 partage cet indice avec le seul élément NP de la liste ST-ARG de la préposition. Ce trait de tête permet à la préposition marquante de transmettre l'information de son objet au niveau SP (syntagme prépositionnel) qu'elle projette et de là, au mot qui sélectionne ce type de SP, en l'occurrence le mot *gorge*. Ce syntagme est non modifié (MOD), par opposition aux prépositions prédicatives<sup>3</sup>, comme l'atteste la liste SPR vide du mot *de*. La valeur du trait de tête [P-OBJET] de la préposition étant identifiée à la catégorie SN de son objet (indice 3), en conséquence, la valeur de la préposition et celle de son objet sont de même rang et, par transitivité, la valeur du SN objet est du même rang que celle du SP en entier. En d'autres mots, l'information concernant l'objet de la préposition est disponible dans la structure argumentale du mot *gorge* qui sélectionne le mot *Julie* comme argument.

Bref, la préposition *de* joue le rôle de marqueur argumental et prend l'indice sémantique de son objet à fonction argumentale. Comme le déterminant, la préposition ne possède aucun mode.

Pour sa part, la SD lexicale du mot *Julie* est dérivée, comme le mot *gorge*, de la règle du nom singulier. Comme *Julie* est un nom propre, il ne requiert ni spécificateur ni complément, ce qui explique ses listes SPR et COMP vides. Le mot *Julie*, de tête indicée 3, porte les traits d'accord conformes à ce nom. Ce mot projette un niveau syntagme partageant le même indice de tête, lequel se combine à l'élément *de*. Ce qui permet à la spécification des traits de tête du mot *Julie*, par l'entremise du trait de tête [P-OBJET] de la préposition, de s'unifier au mot *gorge* qui le sélectionne en position complément dans sa liste ST-ARG.

Du point de vue sémantique, le mot *Julie*, en tant qu'expression nominale, est doté du mode référentiel (illocutoire) et porte l'indice *j*. Comme nom propre, les valeurs de son attribut restriction sont les suivantes: dans la situation *u* le nom *Julie* désigne l'entité *j*. Le mot *Julie* est ainsi défini pour lui-même et, grâce à son indice, dans sa relation de *possesseur* qu'il entretient avec l'inaliénable *gorge* via le marqueur argumental *de*.

#### 4. CONCLUSION

Fondée sur les propriétés grammaticales et argumentales des mots, la théorie grammaticale HPSG permet de rendre compte de la structure de la possession inaliénable en français. Sans transformations ni catégories vides, c'est à partir de la description lexicale du mot relationnel en cause que l'information grammaticale circule de l'item lexical jusqu'à la forme phonologique du syntagme inaliénable commandé par le mot *gorge*, et ce, au moyen du partage d'indices. Quant au rôle des arguments dans la prédication, celui-ci est également assuré par le jeu des indices: chaque mot porte un indice associant le sens de ce mot à son rôle particulier dans la relation inaliénable. De même que l'information syntaxique, l'information sémantique des mots est projetée jusqu'au syntagme supérieur.

Remarquons qu'en français, cette analyse de la possession inaliénable servirait aussi à rendre compte de la relation dative marquée par la préposition *à* dans des syntagmes nominaux exprimant

---

3. Contrairement aux prépositions marquantes, les prépositions prédicatives peuvent modifier un syntagme nominal ou verbal. Par exemple, dans le syntagme nominal *les connaissances en informatique*, la préposition *en* modifie le SN *connaissances*. En conséquence, la liste ST-ARG de la préposition contiendra les valeurs de ses attributs SPR et COMP.



la possession inaliénable du type *la gorge aux enfants*, de même qu'aux inaliénables *par extension*, tels que définis par Vergnaud et Zubizarreta (1992: 617), comme par exemple le mot *ordinateur* dans le contexte *l'ordinateur à Marie et à Julie*. Cette analyse servirait également à décrire les représentations de type locatif concernant les parties physiques d'un objet, telles que *l'intérieur, l'extérieur, le haut, le bas, le côté, etc.*

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- ABEILLÉ, A. 1993. *Les nouvelles syntaxes, Grammaire d'unification et analyse du français*. Paris, Armand Colin.
- CHIERCHIA, G. 1995. *The Dynamics of Meaning*. Chicago. The University of Chicago Press.
- SAG, I. et T. WASOW. 1999. *Syntactic Theory, A Formal Introduction*. Stanford, C.S.L.I. (Center for The Study of Language and Information).
- VERGNAUD, J.-R. et M. L. ZUBIZARRETA. 1992. «The Definite Determiner and Inalienables Constructions in French and in English», *Linguistic Inquiry*, vol. 23-4. Massachusetts, MIT Press, p. 595-652.